



Assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2014

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 70 citoyennes et citoyens, dont 6 arrivés après la validation du procès-verbal.

Mardi 9 décembre 2014, 20h00

M. Jean-Marc Piguet, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement du budget 2015 et formule les salutations d'usage aux personnes présentes.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur tables 1 et 2 : M. Charles Brodard

Scrutateur table 3 et table du Conseil communal : M. Nicolas Chollet

M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune. Les personnes qui désirent le bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 47 du 21 novembre 2014.

Tractanda

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2014
2. Budget 2015 du Foyer St-Joseph
 - d) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - e) rapport et préavis de la commission financière
 - f) approbation
3. Budget communal 2015
 - e) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - f) rapport et préavis de la commission financière
 - g) investissements : détails et approbation
 - h) vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Présentation du plan financier 2014-2018
5. Réception des jeunes citoyens nés en 1996
6. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2014

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site internet.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée à l'unanimité.

2. Budget 2015 du Foyer St-Joseph

Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

La parole est donnée à la présidente du Foyer, Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2015. Le budget de fonctionnement prévoit un léger bénéfice de Fr. 180.30 pour un montant total de charges de Fr. 3'970'462.50 dont Fr. 3'288'870.50 de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : Fr. 3'970'642.80 dont Fr. 3'552'021.00 en secteur médicalisé.

Le budget d'investissement prévoit les dépenses suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - Remplacement de la centrale téléphonique, nouvel investissement | Fr. 40'000.00 |
| - Crédit d'étude pour l'agrandissement, report du solde de 300'000.00. | Fr. 260'000.00 |

Le total de ces investissements est de Fr. 300'000.00. Le nouvel investissement de Fr. 40'000.- est financé par un emprunt bancaire, dont la charge financière annuelle s'élève au total à Fr. 7'200.-.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, président, procède à la lecture du rapport de la commission financière. Les informations nécessaires au contrôle de ce budget et des explications claires ont été données. Suite à la nouvelle réglementation sur les EMS, le remboursement des frais financiers a diminué d'environ Fr. 30'000.-. Grâce à une gestion rigoureuse, le directeur et le comité de direction sont parvenus à soumettre un budget avec un bénéfice présumé de Fr. 180.30.

Concernant le budget d'investissement, la centrale téléphonique actuelle est vétuste et nécessite d'être remplacée. Cet investissement sera financé par un emprunt. La commission financière préavis favorablement ces budgets de fonctionnement et d'investissement du Foyer St-Joseph et demande à l'assemblée de bien vouloir les approuver.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2015 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

Approbation du budget d'investissement

Le budget d'investissement 2015 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

3. Budget communal 2015

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration Charges Fr. 409'650.- et Produits Fr. 47'735.-



01. *Assemblées, Conseil communal* : conseillers communaux Fr. 57'400.-. Le tarif en vigueur pour la période législative 2011-2016 est le suivant : Jeton de présence Fr. 75.-/séance Vacation Fr. 30.-/heure

02. *Administration générale* : le personnel de l'administration sera stable en 2015. Au total, Thierry Gendre à 100%, Aurélie Progin à 37%, Valérie Kolly à 50%, Nathalie Bovigny à 31%, soit 2.18 postes à plein temps pour 1'470 habitants. Il faut également rajouter notre apprentie Natacha Gremaud.

Le coût total de l'administration de Fr. 361'915.- correspond à 7.1% du total des charges de la commune.

1. Ordre public Charges Fr. 105'224.- et Produits Fr. 46'300.-

10. *Protection juridique* : la nouvelle loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure professionnelle de curatelle. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offrent ce service en commun, qui est basé à l'ancienne poste de Vaulruz. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de Fr. 45'200.- pour 2015.

14. *Police du feu* : Fr. 46'000.- la fusion des pompiers, dont la comptabilité est externe, équilibre les charges et produits.

15. *Militaire* : Fr. 3'650.- participation au stand de tir (Fr. 2.50 par habitant).

16. *Protection civile* : Fr. 5'774.- en charges pour la participation à la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC. Les contributions de remplacement des abris PC n'apparaissent plus en produits car versées directement au nouveau fond cantonal.

17. *Protection de la population* : Fr. 4'600.- pour la participation à l'ORCOC intercommunal toujours en plein travail.

2. Enseignement et formation Charges Fr. 1'754'442.- et Produits Fr. 76'273.-

20. *École enfantine* : Fr. 151'260.- participation aux dépenses cantonales (charges liées), pas d'augmentation en 2015.

21. *Cycle scolaire obligatoire* : Fr. 1'102'831.- participation aux dépenses cantonales (charges liées), aux activités et fournitures scolaires.

22. *Écoles spécialisées* : Fr. 251'495.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. *Formation professionnelle* : Fr. 40'850.- participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : Fr. 208'006.- pour les fournitures scolaires, achat et maintenance informatique. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus et budgétés, excepté le montant prévu aux investissements. Les produits de Fr. 76'273.- sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs Charges Fr. 256'479.- et Produits Fr. 15'443.-

30. *Culture* : Fr. 32'277.- pour la participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune (en baisse) et dons aux sociétés locales.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : Fr. 200'889.- pour la conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien (avec l'engagement d'un concierge à 50%) et prise en compte des intérêts de la construction de la salle polyvalente. En produits, la location estimée de la nouvelle salle.

35. *Autres loisirs* : Fr. 23'313.- pour la bibliothèque, passeport vacances, auxquels vient se rajouter la participation communale à la régionalisation des sports, votée en assemblée communale du 23 avril 2013 (Fr. 17'313.-).

4. Santé Charges Fr. 524'201.- et Produits Fr. 22'000.-

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : Fr. 53'434.- il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement étant maintenant pris en charge par le Canton, pour Fr. 42'351.- et un montant de Fr. 11'083.- concerne la part aux ambulances du district.



41. *Homes médicalisés* : Fr. 299'016.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres) et charges liées pour les soins spéciaux. La baisse est due à la baisse des frais du Foyer St-Joseph.

44. *Soins ambulatoires* : Fr. 147'751.- pour les soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées).

46. *Service médical des écoles* : Fr. 24'000.- de service dentaire scolaire (remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal Fr. 2'000.-.

5. Affaires sociales Charges Fr. 602'149.- et Produits Fr. 1'420.-

54. *Accueil de la petite enfance* : Fr. 41'554.- pour les dépenses relatives à la petite enfance qui sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil (en constante augmentation) et le subventionnement de la Courte Echelle (AES).

55. *Invalidité* : Fr. 345'202.- de charges liées cantonales.

57. *Homes* : pas de déficit budgété pour le Foyer St-Joseph.

58. *Assistance* : Fr. 215'393.- de charges liées cantonales qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère (Fr. 172'957.-) et au Fonds cantonal pour l'emploi (Fr. 21'900.-).

6. Transports et communications Charges Fr. 357'176.- et Produits Fr. 38'139.-

62. *Routes communales et génie civil* :

Déneigement : Fr. 46'000.-

Entretien des routes : Fr. 10'000.-

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires pour près de Fr. 85'000.-

Autres charges : frais d'éclairage public, frais d'entretien des véhicules communaux, salaire et prestations sociales des employés de l'édilité.

Produits : Fr. 38'139.- pour les imputations internes pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères.

65. *Trafic régional* : Fr. 47'651.- pour la part aux dépenses cantonales (transports publics).

7. Environnement Charges Fr. 656'861.- et Produits Fr. 584'535.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

72. *Ordures ménagères* : Fr. 147'456.-. Le tri des déchets est tellement poussé que les taxes actuelles ne suffisent plus à couvrir les frais d'évacuation des déchets. Afin de respecter la limite minimum de 70% de couverture pour 2015 et les années suivantes, le Conseil communal augmente la taxe de base de Fr. 40.- à Fr. 60.- par année. Nous avons ainsi une couverture de 91.8% pour 2015.

79. *Aménagement du territoire* : essentiellement participation à l'ARG pour Fr. 30'077.- et les frais d'urbaniste de permis de construire.

8. Economie Charges Fr. 14'860.- et Produits Fr. 41'106.-

80. *Agriculture* : Fr. 2'150.- paiement et remboursement des diminutions aires agricoles.

81. *Forêts* : la part au bénéfice 2015 du Triage forestier est prévue à hauteur de Fr. 18'458.-.

83. *Tourisme* : Fr. 4'000.- de cotisation ATG (association touristique de la Gruyère).

84. *Scierie* : Fr. 8'550.- en charges pour les frais de conciergerie et d'entretien. Fr. 20'648.- en produits pour la location estimée.

9. Finances et impôts Charges Fr. 417'767.- et Produits Fr. 4'023'692.-

90. *Impôts* :

Personnes physiques : Fr. 2'280'000.-

Personnes morales : Fr. 294'000.- (en diminution de plus de Fr. 70'000.-)



Contribution immobilière : Fr. 195'000.- (augmentation de Fr. 23'000.- à cause de l'augmentation des valeurs locatives)

Impôts sur les véhicules : Fr. 105'248.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : Fr. 326'396.- montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. En 2015, diminution par rapport à 2014 (-Fr. -13'000.-).

94. *Gérance fortunes et dettes* :

En charges : intérêts et amortissements obligatoires pour Fr. 309'896.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour Fr. 80'271.-.

En produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour Fr. 342'093.-, loyers et charges des immeubles pour Fr. 261'455.- et parchets communaux pour Fr. 71'500.-.

99. *Postes non ventilables* : pas de charge non affectée et plus de recette extraordinaire pour la 2^e année d'école enfantine (dernière en 2014).

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2015 prévoit un déficit estimé de Fr. 202'165.-. Ce montant correspond à une perte comptable de 4.44%.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015

2. Enseignement et formation

Fr. 125'000.- qui correspond au report de l'investissement pour la mise aux normes des chauffages et citernes des bâtiments scolaires (doit être fait avant fin 2015).

Fr. 84'000.- Nouvel investissement pour la réfection de l'école de Maules. Cet investissement sera présenté plus bas.

6. Transports et communications

Report du solde d'investissement de Fr. 900'000.- voté le 29 avril 2013 pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales.

7. Environnement

70. Approvisionnement en eau

Prévu dans les investissements futurs, l'AVGG va réaliser le bouclage de Maules sur le réseau d'adduction d'eau. La participation de la commune se monte à Fr. 230'000.-. Cet investissement sera présenté plus bas.

71. Protection des eaux

En produit Fr. 70'000.-, les taxes de base à encaisser pour les nouvelles constructions à Maules.

72. Ordures ménagères

Solde du crédit d'investissement, voté le 29 avril 2014, pour la nouvelle déchetterie Fr. 40'000.-.

79. Plan d'aménagement

Le PAL doit être adapté suite à la nouvelle LATeC 2010, pour Fr. 13'500.- (report du solde des Fr. 50'000.- voté au budget 2012).

9. Finances et impôts

944. Café-Restaurant, Sâles

Nouvel investissement multiple à la Couronne pour un montant de Fr. 80'000.-. Cet investissement sera présenté plus bas.

Pour conclure, le budget d'investissement 2015 se solde avec un excédent de charges de Fr. 1'394'500.- (dont 394'000.- de nouveaux investissements et Fr. 1'000'050.- de reports).



Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2015 sur la base des documents établis. Ce budget de fonctionnement présente un déficit de Fr. 202'165.- malgré les efforts de calcul et les charges liées stabilisées. En outre, les impôts des personnes morales sont en diminution.

La commission financière remercie le Conseil communal de gérer judicieusement ce patrimoine communal avec une marge de manœuvre toujours réduite. La commission financière préavis favorablement ce budget de fonctionnement et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2015 sur la base des documents établis. Deux investissements nécessaires financés par un emprunt bancaire ont été budgétés. Soit, la rénovation de l'école de Maules pour Fr. 84'000.-, les rénovations au Restaurant de la Couronne pour Fr. 80'000.- et un investissement financé par un fond de réserves pour la liaison AVGG entre Sâles et Maules pour FR. 230'000.-. Le solde des investissements se composent de report d'investissements de 2014 à 2015 qui ont déjà été approuvés. La commission financière préavis favorablement ce budget d'investissement et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

APPROBATION DE CHAQUE NOUVEL INVESTISSEMENT 2015

Liaison AVGG Sâles-Maules

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à Pierre Mauron, responsable de l'adduction de l'eau potable.

Dans le cadre de sa campagne d'entretien de son réseau, l'AVGG a prévu une nouvelle conduite sur le territoire de la commune de Sâles. Cette conduite partirait du quartier des Mosses à Sâles jusqu'au village de Maules en passant par Fromentey. Elle permettrait de créer un maillage du réseau principal d'adduction et de distribution d'eau potable entre le secteur de Maules et Sâles.

Ce maillage a de nombreux avantages :

- renforcement de la défense incendie du secteur Maules qui est actuellement insuffisante selon les critères de l'ECAB. Il manque de la pression, essentiellement sur le haut du village.
- l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau communal et de l'AVGG. Ce maillage permettra d'assurer l'alimentation en eau des abonnés en cas d'intervention sur le réseau.
- les conditions d'hygiène de l'eau seront également améliorées par une meilleure circulation.

Ces travaux seront subventionnés par les améliorations foncières et l'ECAB pour plus de 50%.

Devis général : Fr. 550'000.-

Subventions : Fr. 320'000.-

Participation de la commune : Fr. 230'000.-

La participation de la commune sera entièrement financée par les réserves sur l'adduction d'eau. La charge financière annuelle est à Fr. 0.-.

Ouverture à la discussion

Damien Morand : J'ai une question par rapport à la pression. On est sur la même pression partout, je ne vois pas pourquoi ça changerait la pression sur les hauts de Maules. A part le volume d'eau qui pourrait changer.

Jean-Marc Pignet : Il faudra voir avec le bureau d'ingénieur Ribi qui s'occupe de ce projet.

Pierre Mauron : Des études ont été faites sur l'ensemble du réseau de l'AVGG sur plusieurs années et suite à ça, l'AVGG nous a proposé de faire cette amélioration. C'est le bureau d'ingénieur Ribi qui a effectué ces études et le Conseil communal a fait confiance à ce bureau qui travaille depuis de longue date avec l'AVGG.

Nicolas Gremaud : Le réservoir n'est pas plus haut donc il ne peut y avoir plus de pression. Par exemple au Devin, il y a pratiquement 0 bares, il n'y aura jamais plus de pression si le réservoir n'est pas plus haut ou si vous ne mettez pas en place des pompes.

Pierre Mauron : Des chiffres nous ont été donnés et des plans avec les pressions. Par exemple pour les habitations au-dessus de l'école il y a une amélioration sensible mais en effet pas pour l'habitation au Devin.

Nicolas Gremaud : Est-ce une nécessité d'avoir une augmentation de pression au bas du village alors qu'en cas d'incendie sur le haut du village il n'y aura jamais assez d'eau.



Pierre Mauron : Sur le plan, trois zones sont indiquées avec une amélioration de la pression, ce qui a été demandé aussi par l'ECAB. Ces travaux apportent aussi d'autres avantages cités avant.

Nicolas Gremaud : Vous êtes au courant que la conduite que vous allez poser passe dans une zone marécageuse au fond de Maules où il y a de nombreux drainages et obstacles que vous devrez passer lors de la creuse ?

Jean-Marc Piguet : Le tracé exact n'est pas encore défini.

Pierre Mauron : Le tracé exact va être fait cette semaine suite à une vision locale avec différents intervenants.

Nicolas Gremaud : Sur le même tracé, il y a aussi la fibre optique. Vous profiterez quand même de refaire le chemin qui est bientôt impraticable avec les véhicules agricoles.

Jean-Marc Piguet : Ce chemin était aux paysans et tout à coup il n'appartenait à personne lorsque la fibre optique a été posée. C'est la commune qui a dû le reprendre.

Approbation

Cet investissement de Fr. 230'000.- pour la participation au bouclage du réseau d'eau potable Sâles-Maules est accepté à main levée à raison de 65 oui et 5 abstentions.

Travaux de réfection à l'école de Maules

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à Pierre Mauron, responsable du dicastère des bâtiments communaux.

Différents travaux de rénovation sur le bâtiment de l'école de Maules ont été prévus :

- *Changement porte d'entrée* Fr. 11'000.-

La porte d'entrée principale qui est d'époque laisse passer beaucoup d'air et mérite d'être changée. Le sas d'entrée qui ne sera plus nécessaire va être supprimé.

- *Changement des fenêtres* Fr. 46'000.-

Seules les fenêtres de la classe et la porte arrière répondent aux normes thermiques. Les autres fenêtres vont être changées car elles sont anciennes et créées de grandes pertes d'énergie.

- *Rénovation façade sud* Fr. 22'000.-

Il y a beaucoup d'infiltrations sur cette façade et des plaques de crépi tombent. Un échafaudage sera posé et nous profiterons d'entretenir l'avant toit. Suite à ces infiltrations des dégâts ont été constatés à l'intérieur dans la cage d'escalier au niveau des murs.

- *Porte et paroi vers galetas* Fr. 4'000.-

Amélioration de l'isolation thermique sur la porte d'accès au galetas.

- *Divers et imprévus* Fr. 1'000.-

Total de l'investissement financé par un emprunt **Fr. 84'000.-**

Les charges financières annuelles de cet emprunt sont au total de Fr. 5'040.-, soit un intérêt annuel (3%) de Fr. 2'520.- et un amortissement annuel (3%) de Fr. 2'520.-.

Ouverture à la discussion

Guy Suard : Pour le changement des fenêtres, avez-vous tenu compte d'une isolation périphérique qui serait faite dans le futur ?

Pierre Mauron : Ce bâtiment est essentiellement fait de pierres de taille et pour le moment aucune isolation périphérique n'est prévue.

Victor Borcard : J'ai une remarque d'ordre esthétique. J'aimerais savoir qu'est-ce qu'on va mettre comme porte d'entrée sur ce bâtiment car si je fais référence à la porte du garage installée il y a quelques années, on peut dire que c'est une verrue, une catastrophe esthétique. J'aimerais bien qu'on ne fasse pas la même chose avec cette porte d'entrée et d'autre part qu'on profite de corriger l'esthétique de la porte de garage, c'est un bâtiment classé.

Pierre Mauron : Dans l'offre, la porte est prévue en bois, on veillera au côté esthétique. A propos de la porte du garage, elle est récente et dans l'immédiat ça sera difficile de faire quelque chose.



Victor Borcard : Dans l'immédiat ça veut dire des années ! Je suis prêt à faire une quête pour financer son remplacement ! Vous pouvez noter au procès-verbal que si la porte coûte Fr. 5'000.- je suis prêt à la payer.

Le montant prévu pour le changement de la porte d'entrée me paraît minimal. J'ai changé la porte d'entrée de notre ferme, elle a coûté Fr. 18'000.-. Pour Fr. 11'000.- je ne sais pas ce vous allez faire.

Pierre Mauron : Il y a quelques années nous avons changé les portes d'entrées de l'école de Sâles et avons mis des portes en chênes. Nous n'avons pas eu de problème pour respecter le budget.

Approbation

Cet investissement de Fr. 84'000.- pour des travaux de réfection à l'école de Maules est accepté à main levée à l'unanimité.

Travaux de réfection Café-Restaurant de la Couronne

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à Pierre Mauron, responsable du dicastère des bâtiments communaux.

- Changement porte d'entrée Fr. 10'000.-

La porte actuelle est d'époque et laisse passer beaucoup de froid. Elle sera remplacée par une nouvelle porte.

- Rénovation salle à manger Fr. 38'000.-

La commune a déjà dû intervenir cette année pour des travaux à l'extérieur suite à des infiltrations d'eau du côté de l'ancienne épicerie. Le contrecœur boisé est complètement abîmé à cause de l'humidité. Les travaux projetés consistent à faire des travaux sur le contrecœur boisé, d'améliorer l'acoustique du plafond de la salle, de changer les portes d'accès et de faire des travaux de peinture et d'électricité.

- Agrandissement chambre froide Fr. 30'000.-

Actuellement Christian Sauterel travaille avec une chambre frigorifique qui date de l'ancien tenancier. La capacité n'est plus suffisante.

- Divers et imprévus Fr. 2'000.-

Total de l'investissement Fr. 80'000.-

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire ainsi qu'une augmentation du loyer en accord avec le locataire qui permettra de rembourser la chambre froide dans les dix prochaines années. Les charges financières de cet emprunt sont au total de Fr. 4'800.-, soit un intérêt annuel (3%) de Fr. 2'400.- et un amortissement annuel (3%) de Fr. 2'400.-.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

L'investissement de Fr. 80'000.- pour les travaux de réfection au Café-Restaurant de la Couronne est accepté à main levée à raison de 69 oui et 1 abstention.

Vote du budget de fonctionnement 2015

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2015 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

Vote final du budget d'investissement 2015

Approbation du budget d'investissement



Le budget d'investissement 2015 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

4. Plan financier 2014 - 2018

Le Conseil communal présente le 6^{ème} plan financier de la commune. Il sera réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année.

Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale, mais est présenté pour information.

Pour la présentation du plan financier, M. le Syndic passe la parole à Nicolas Hassler, responsable du dicastère des finances.

Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs années. L'analyse des charges a été faite sur la base des cinq derniers exercices bouclés, soit 2009 à 2013. Pour la cinquième année, nous vous présentons cette planification. Son but premier est de déterminer une tendance pour les années 2015 à 2018. Le plan financier a été validé par le Conseil communal et a également été remis à la commission financière en détail.

L'établissement du plan financier sur la base des comptes des cinq dernières années, nous a permis de dégager la marge nette d'autofinancement prévisionnelle jusqu'en 2018.

La tendance n'est pas bonne. Le but du Conseil est de présenter un budget 2016 équilibré.

Perte selon budget

2015 Fr. -202'165.00

Marge nette d'autofinancement

2016 Fr. -503'300.00

2017 Fr. -517'498.00

2018 Fr. -660'907.00

Ci-dessous l'évolution des impôts selon les chiffres effectifs ainsi que le montant inscrit dans le budget 2015 :

Evolution des impôts (PP & PM) 2008-2012

2008 Fr. 2'190'420.00

2009 Fr. 2'165'596.00

2010 Fr. 2'199'154.00

2011 Fr. 2'485'018.00

2012 Fr. 2'459'192.00

Budget 2015 Fr. 2'541'000.00

- De 2011 à 2015, les impôts réguliers n'augmentent que de CHF 55'982.00
- De 2011 à 2015 augmentation des charges liées (district et canton) de Fr. 402'283.00

Parmi les mesures, l'augmentation d'impôts à partir de 2016 est inévitable. Il faut bien être conscient que le taux d'impôts de 67.9%, soit le taux le plus bas du district (moyenne des 26 communes 81.1%) ne pourra pas être maintenu à court terme. La seule gestion rigoureuse des finances ne permettant pas de maintenir ce taux plancher face à l'augmentation constante des charges liées.

Selon les informations en notre possession, l'exercice 2014 bouclera pour la première fois sur une perte. Il ne nous est plus possible de rivaliser avec des communes ayant de gros potentiel fiscal afin de remplir nos obligations financières, notamment vis-à-vis des Service de l'Etat et des associations du district.

Une augmentation d'impôts de 67.9 à 80 ct rapporterait les CHF 200'000.00 qui manquent afin d'atteindre un budget équilibré.

Le Conseil communal a pris l'option de ne pas augmenter le taux d'impôt en 2015. D'importants changements structurels sont prévus à partir de 2016. Au bouclage des comptes 2014 et dans le courant de l'année 2015, un état de la situation devra impérativement être fait.



Ouverture à la discussion

Mathieu Seydoux : On augmenterait directement de 12 ct ?

Jean-Marc Piguet : Pour l'instant on ne sait pas c'est une estimation, on attend les comptes avant de faire une vraie proposition.

Nicolas Hassler : Ça ne va pas aller mieux les prochaines années, on a voté dernièrement le nouveau CO et il y aura des conséquences pour les communes, environ Fr. 100'000.- de charges liées en plus pour la commune de Sâles !

Jean-Marc Piguet : Il y a aussi beaucoup d'autres paramètres dont on doit tenir compte, comme le départ de Bumotec. Pour l'instant c'est difficile de donner un montant à ce jour.

Victor Borcard : Tout d'abord, j'aimerais relever la transparence du Conseil communal, c'est appréciable de nous informer et de ne pas cacher la vérité. De s'y préparer ça va aider à la décision. J'ai une question en ce qui concerne l'évolution démographique, est-ce que nous avons encore des zones à construire qui vont se débloquent ?

Jean-Marc Piguet : La zone du Revers est toujours à construire. Ils ont dû faire un Plan d'Equipement de détails qui est actuellement en enquête finale. Ensuite, ils devront faire ce qui est prévu dans ce PED pour pouvoir mettre en vente les parcelles.

Victor Borcard : Et ça représenterait combien d'habitants ?

Jean-Marc Piguet : Il y a environ 40 parcelles projetées et ça ferait environ 150 habitants dans les cinq prochaines années.

Victor Borcard : Et au niveau du Plan d'Aménagement Local il y aurait des changements, des diminutions de zones constructibles ? La commune a encore du terrain à bâtir à disposition ?

Jean-Marc Piguet : Notre PAL a été approuvé en 2009 et est pour l'instant valable mais doit être adapté à la nouvelle Latec 2010. Dans cette adaptation il n'y aura pas de nouvelles zones à bâtir et la commune n'a aucune zone en trop donc ne devra pas dézoner. La commune n'a plus de terrain à bâtir ni en zone artisanale, par contre quelques privés ont encore des terrains.

5. Nouveaux citoyens

22 jeunes citoyens de la commune sont nés en 1996. Deux d'entre eux se sont excusés pour leur première assemblée communale et 13 étaient présents. Le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le Conseil leur remet à chacun la trilogie de la Suisse illustrée par Mix et Remix.

6. Divers

Déchetterie

Une partie du revêtement a été posé aujourd'hui et sera terminé demain matin. Suivront ces prochains jours l'installation du bâtiment en bois, de la barrière extérieure, le déménagement de l'ancienne déchetterie et l'installation des nouvelles bennes. Sauf gros imprévus météorologiques, nous vous attendons le samedi 3 janvier 2015 pour son inauguration. Ce jour-là elle sera ouverte de 9h30 à 15h30 et une partie officielle aura lieu à 11h00. Vous recevrez encore une invitation par tous-ménages avant les fêtes.

PAL

L'adaptation de notre PAL est venue en retour des services de l'Etat pour la consultation préalable. Nous devons y apporter quelques modifications mineures, mais nous devons refaire entièrement notre Plan Communal des Energies. Nous serons en mesure de vous présenter cette adaptation dès la fin de l'hiver avant sa mise à l'enquête et son approbation finale à Fribourg. Nous espérons pouvoir clore définitivement ce chapitre du PAL en 2015.

Saison culturelle

Vous avez pu prendre connaissance par le biais du bulletin communal de la mise sur pied d'une saison culturelle dans notre salle polyvalente. Ce projet d'utilisation nous tenait à cœur et j'espère qu'il rencontrera du succès auprès de la population. Je profite de remercier la société SAGAMA Prod. qui gère la programmation et la gestion des spectacles. Le premier spectacle du samedi 28 février 2015 sera avec Cuche et Barbezat. Une



information complète parviendra à la population en temps voulu. Toutes les personnes intéressées à voir les artistes peuvent s'inscrire comme bénévoles à l'administration communale.

La parole est donnée à l'assemblée

Guy Suard : L'éclairage de la route d'accès au Centre sportif me paraît surdimensionné, c'est souvent allumé !

Jean-Marc Piguet : il s'agit de l'éclairage du parking et non de la route d'accès qui n'a pas changé. Il a fallu un certain laps de temps pour effectuer les réglages. Il s'éteint maintenant comme l'éclairage public à 1h00. Malheureusement ça n'est pas possible de prolonger l'éclairage pour les soirées organisées au Centre sportif, ça coûterait trop cher car chaque intervention du Groupe E est payante.

Nicolas Gremaud : En parlant d'éclairage public, les lampadaires à Maules qui éclairent les étoiles ne fonctionnent plus. Vous n'avez jamais remplacé les ampoules ?

Jean-Marc Piguet : Les ampoules fonctionnent mais ont été volontairement débranchées.

Nicolas Gremaud : Les arbres vous ne pouvez pas non plus les débrancher ? Car avec les bus TPF et les machines agricoles c'est gênant. Les bus circulent très fort.

Jean-Marc-Piguet : Dans le concept les arbres étaient prévus pour ralentir les véhicules.

Charles Brodard : A la déchetterie, il n'y aurait pas moyen d'équiper d'une balance la benne des encombrants ? Ça serait plus équitable pour tout le monde.

Nicolas Hassler : Ce système coûte très cher. Il est prévu d'en discuter et l'aménagement de la déchetterie est prévu pour mettre ce genre de bennes au cas où.

Charles Bailat : Avant d'engager des surcoûts, on peut peut-être sensibiliser et éduquer les gens qui mettent n'importe quoi et peut-être faire plus de surveillance.

Isabelle Barras : Je suis d'accord avec le système du pollueur-payeur mais il faut faire attention car les gens risquent de mettre leurs déchets dans la nature s'ils doivent payer.

Stéphane Demierre : Est-ce qu'il y a la possibilité d'aménager l'horaire d'ouverture de la déchetterie différemment ?

Jean-Marc Piguet : Il y a un nouvel horaire annoncé dans le bulletin communal. L'horaire a été élargi.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h40 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire